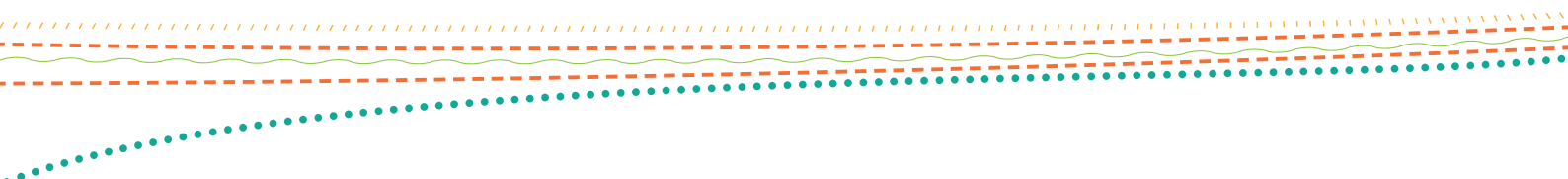


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013





L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DE LA MOBILITÉ DURABLE

Organisation professionnelle des transports publics et ferroviaires,
l'UTP porte la voix des acteurs de la mobilité durable.
Elle soutient les projets au service de la qualité de vie des citoyens,
en partenariat avec les organisations syndicales,
les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.





La parole à Jean-Marc Janaillac :	
“Un programme ambitieux pour notre secteur”	02
Entretien avec Claude Faucher :	
“Les liens entre dossiers nationaux et européens s’intensifient”	04
Mai 2013-avril 2014 : les temps forts des douze derniers mois	06

NOTRE ORGANISATION

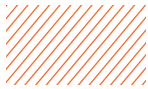
Les membres : toute la chaîne de la mobilité durable	10
Cinq missions consacrées au transport public et ferroviaire	12
Cinq Commissions pour préparer les projets	13
Le Conseil d’administration à l’image des composantes	14
Une équipe au service des adhérents	16
Trois médias pour rassembler, décrypter et sensibiliser	18
Enquête de satisfaction : le bon tempo entre attentes et actions	20

LES COMMISSIONS

Commission des Affaires ferroviaires :	
construire une branche ferroviaire élargie	24
Commission des Affaires sociales du transport urbain :	
dialoguer pour relever des défis ambitieux	27
Commission Économie et Mobilité :	
développer un environnement économique favorable	30
Commission Législation et Affaires européennes :	
sécuriser l’activité et ouvrir le marché ferroviaire pas à pas	33
Commission Techniques, Exploitation et Développement durable :	
adapter les évolutions aux réalités du terrain	36

LES RÉSULTATS FINANCIERS

Le bilan	40
Le compte de résultat	42
Le rapport du commissaire aux comptes	44



JEAN-MARC JANAILLAC
Président de l'UTP

“UN PROGRAMME AMBITIEUX POUR NOTRE SECTEUR”

Jean-Marc Janaillac

Successivement Directeur de cabinet des préfets du Finistère puis du Val-d'Oise, chef de cabinet du secrétaire d'État au Tourisme, représentant général des services officiels français aux États-Unis et au Mexique, ce diplômé de HEC et de l'ENA devient Directeur général du GIE Maison de la France, avant de rejoindre AOM comme Directeur général délégué. Il est ensuite PDG de Maeva, puis Président de l'office du tourisme et des congrès de Paris, avant de devenir Directeur général au développement du groupe RATP et Président du directoire de RATP Dev. En décembre 2012, il est nommé Président-directeur général de Transdev.



L'UTP porte des missions essentielles pour la profession : adapter les évolutions technologiques et réglementaires aux réalités du terrain, développer un environnement économique favorable, mettre le dialogue social au service du progrès, construire une branche élargie et ouvrir peu à peu le marché ferroviaire. Le moment me semble propice pour lancer un programme ambitieux pour notre secteur : nous développer davantage à l'international, porter notre voix auprès des pouvoirs publics français et de l'Europe, et poursuivre la construction d'un dialogue social fort.

Les douze derniers mois ont été placés sous le signe des nouveautés : nouveaux statuts pour accueillir les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires, ouverture aux entreprises de stationnement pour élargir notre action à la mobilité dans son ensemble et, enfin, nouveaux locaux pour accroître notre visibilité.

L'exercice a également été marqué par de bons et de moins bons signaux : fragilité de notre modèle économique, hausse de la TVA et report de l'écotaxe d'un côté, et, de l'autre, popularité toujours grandissante des transports publics, dépenalisation du stationnement et choix de l'UTP à la présidence du Groupement interprofessionnel du transport et de la logistique (GITL) pour représenter toutes les professions du transport au comité exécutif du Medef.

Dans un contexte financier contraint et face à des besoins de mobilité croissants, nous devons bénéficier d'un environnement économique et fiscal favorable au développement du transport public urbain. La prise en compte des externalités, la simplification administrative et la réforme fiscale restent des pistes à étudier.

Le tour de France de l'UTP et du GART, qui a attiré plus de 300 participants, a déjà permis d'identifier 40 recommandations pour favoriser le report modal et améliorer l'équilibre économique des réseaux.

Dans les douze prochains mois, l'UTP va continuer

à se mobiliser dans le domaine social urbain, notamment sur la sécurisation des parcours professionnels et sur la formation professionnelle pour prendre en compte la réforme entreprise sur ce sujet.

Au sujet des législations nationale et européenne, nous suivrons très attentivement la transposition en droit français de la directive Concessions afin de préserver les fondamentaux de la loi Sapin, qui en ont fait le succès que nous connaissons aujourd'hui. Nous serons très attentifs au projet de médiation dans les transports pour trouver le dispositif le plus approprié à notre secteur ainsi qu'au volet 2 de l'acte III de la décentralisation, notamment pour définir de nouvelles activités possibles au sein des périmètres de transport urbain.

Concernant le ferroviaire, le projet de loi en France et le 4^e paquet européen restent des dossiers fondamentaux. La mise en œuvre d'un cadre social modernisé et d'une nouvelle gouvernance est attendue de tous. De ces réformes dépendent l'avenir du système ferroviaire français et, au-delà, la compétitivité de notre économie et le développement de nos territoires.

Pour les douze prochains mois, notre feuille de route est fixée. Nous avons beaucoup à faire et nous en avons la volonté. À témoin, l'implication et l'engagement constants et soutenus des membres du Conseil d'administration, que je tiens à remercier pour leurs contributions aux activités de l'UTP. ■

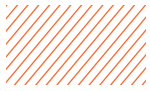


“

Nous avons beaucoup à faire et nous en avons la volonté.”



“
Poursuivre nos missions
dans un souci constant de qualité.”



CLAUDE FAUCHER

Délégué général de l'UTP

“LES LIENS ENTRE DOSSIERS NATIONAUX ET EUROPÉENS S'INTENSIFIENT”

Claude Faucher

Directeur des formations initiales à la Région Rhône-Alpes, Directeur territorial à l'ONF pour les Régions Auvergne et Limousin, Directeur général des services des départements de l'Yonne, de la Sarthe et de la Haute-Savoie, conseiller technique en cabinet ministériel : cet ingénieur a réalisé son parcours professionnel dans la fonction publique avant de rejoindre l'UTP.



À votre nomination, en janvier 2014, l'UTP portait déjà de nombreux et ambitieux projets...

C'est l'œuvre de mon prédécesseur Bruno Gazeau, qui a accompli un travail remarquable : signature d'accords dans l'urbain et le fret ferroviaire, création de la branche ferroviaire, évolution de notre champ d'action passé du transport public à la mobilité et rapprochement avec le GART.

L'adhésion des gestionnaires d'infrastructures en 2013 a-t-elle modifié les relations des exploitants ferroviaires avec RFF ?

Oui. Un nouveau dialogue s'est instauré avec la volonté commune de faire évoluer le système français. L'UTP souhaite que le projet de loi apporte plus d'efficacité dans l'organisation du système avec un souci de respect de toutes les entreprises. Nous avons aussi ouvert les discussions sur la future convention collective nationale ferroviaire.

Le social dans le transport urbain a également bien progressé...

Oui, puisqu'en février 2014 nous avons signé un accord sur les salaires avec quatre syndicats représentatifs du secteur et entamé des discussions sur la prévoyance.

L'UTP a beaucoup sensibilisé à la fragilité de l'économie des transports urbains...

Avec le GART, nous avons organisé un tour de France qui a abouti à la publication de 40 recommandations en faveur du report modal et de l'équilibre économique. Deux conférences plénières des Rencontres nationales du transport public de Bordeaux ont été consacrées à ces sujets. Ce travail avec le GART a permis de développer une convergence contre la gratuité totale. Nous avons eu le soutien de la FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des

transports) et présenté une position commune aux réseaux, aux collectivités locales et aux partis politiques. Nous avons contribué à bâtir une doctrine forte sur ce thème, apparu dans certains programmes lors des élections municipales.

Les évolutions réglementaires nationales ont des effets sur l'exploitation. Comment réagit l'UTP ?

L'UTP mène des actions d'influence et travaille avec les parties concernées. Elle a porté la voix des opérateurs pour dégager des pistes d'évolution de la loi de 2005 sur l'accessibilité. En matière de fiscalité, l'UTP a alerté sur les conséquences préjudiciables de la hausse de la TVA et a suivi très attentivement la mise en place du CICE.

L'UTP doit aussi composer avec les règlements et directives européennes...

Plus de 80% de la législation sur le transport est issue de l'Union européenne, et les liens entre dossiers européens et nationaux s'intensifient. Sur la directive Concessions, nous avons obtenu certaines évolutions satisfaisantes : les contrats de DSP peuvent dépasser cinq ans et être adaptés avec plus de souplesse. Pour le ferroviaire, l'UTP soutient l'ouverture à la concurrence et a adopté une position pour harmoniser les règles techniques. Sur la directive Gouvernance, l'UTP se déclare en faveur d'un renforcement du rôle du régulateur, mais contre la participation obligatoire à un système commun de billetterie.

Quels sont vos objectifs pour les mois à venir ?

Poursuivre nos missions dans un souci constant de qualité. Nous venons d'obtenir la certification Quali'OP pour la 7^e année consécutive. En 2013, le taux de satisfaction des adhérents atteint 97%. Et 95% d'entre eux estiment notre notoriété institutionnelle satisfaisante ou très satisfaisante. L'UTP doit maintenir ce cap. ■

MAI 2013-AVRIL 2014: LES TEMPS FORTS DES DOUZE DERNIERS MOIS



13 JUIN 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UTP SE RENOUVELLE

Lors du renouvellement du Conseil d'administration, Jean-Marc Janailac est élu Président de l'UTP. Il se félicite que les nouveaux administrateurs représentent tous les acteurs de la mobilité.

26 JUILLET 2013

L'UTP déménage

Pour mieux servir et recevoir ses adhérents, l'UTP établit ses nouveaux locaux au 17, rue d'Anjou, dans le VIII^e arrondissement de Paris.

14 NOVEMBRE 2013

L'UTP adopte la position « Projet de loi sur la réforme ferroviaire »

L'organisation professionnelle relève que le texte contient des avancées tangibles en vue d'un système ferroviaire cohérent, ouvert au pluralisme, et d'un réseau plus performant. La réforme, tout en s'inscrivant pleinement dans la dynamique européenne et le développement durable, doit contribuer à la compétitivité économique des territoires et des entreprises.



12 DÉCEMBRE 2013

LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT ADOPTÉE

Dans le cadre du nouvel acte de décentralisation, cette évolution permet d'intégrer le stationnement dans une politique globale de mobilité portée par les nouvelles autorités organisatrices de la mobilité.

16 SEPTEMBRE 2013

Contre la hausse de la TVA dans les transports publics

L'UTP, le GART, la FNTV et la FNAUT signent un communiqué de presse commun pour alerter le Gouvernement sur les effets inéluctables d'une hausse du taux de TVA : perte de pouvoir d'achat pour les usagers, dépenses supplémentaires pour les employeurs et pour les collectivités locales, fragilisation du modèle économique et de l'emploi dans les transports publics, atteintes aux engagements en faveur de l'environnement...



9 OCTOBRE 2013

CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'UTP SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT URBAIN

La conférence de presse de l'UTP intitulée "Quelles stratégies pour l'avenir du transport public" se tient devant un auditoire attentif.

Jean-Marc Janailac, Président de l'UTP, Jean-Pierre Farandou et Marc Delayer, Vice-présidents, ainsi que Bruno Gazeau, Délégué général, alertent les médias sur la fragilité du modèle économique du transport urbain. Face à la stagnation des trois modes de financement du transport public, ils présentent les pistes qui peuvent contribuer à rééquilibrer ce modèle.



27-29 NOVEMBRE 2013

24^e RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC

Événement mobilité de l'année 2013, les Rencontres nationales du transport public tiennent leurs promesses quant à la fréquentation et à la qualité. Pendant trois jours, elles rassemblent à Bordeaux plus de 5 000 acteurs de l'ensemble des professions de la mobilité autour de stands dénotant l'excellence de la filière française. Frédéric Cuvillier, ministre des Transports, parcourt lui aussi les 14 000 m² d'exposition en présence d'élus, responsables transports, opérateurs, institutionnels, industriels, entrepreneurs, chercheurs et journalistes. En parallèle, les dix tables rondes de haute tenue permettent d'évoquer des sujets de fond, notamment le modèle économique du transport public et le report modal.



9 JANVIER 2014

FORTE PRÉSENCE AUX VŒUX DE L'UTP

La plupart des membres répondent à l'invitation de Jean-Marc Janailac, Président de l'UTP. Au total, plus de 400 personnes sont présentes dans le salon impérial de l'hôtel Westin, à Paris. Après dix ans à l'UTP, Bruno Gazeau passe le flambeau à son successeur Claude Faucher. Le nouveau Délégué général poursuivra les actions de l'UTP pour favoriser le développement des transports publics urbains et ferroviaires.

27 JANVIER 2014

L'UTP soutient l'écotaxe

L'organisation diffuse un communiqué de presse commun avec Armateurs de France, BP2S, GNTC et TFF pour soutenir l'écotaxe. Dans cette prise de position commune inédite, "les entreprises de transports publics, ferroviaires, combinés, maritimes et fluviaux rappellent la nécessité de maintenir l'écotaxe pour entretenir les infrastructures existantes et investir dans les modes de déplacement durables."

27 JANVIER 2014

Non à la gratuité totale des transports publics !

Pour l'UTP et la FNAUT, la gratuité totale est dommageable tant aux entreprises de transport et aux collectivités locales qu'aux voyageurs.



8 AVRIL 2014

L'UTP EMMÈNE LA PRESSE FRANÇAISE À BRUXELLES

Une vingtaine de journalistes accompagnent Jean-Marc Janailac, Président de l'UTP, et Sophie Boissard, Présidente de la commission Législation et Affaires européennes de l'UTP, à Bruxelles. Sur place, une dizaine de correspondants français et étrangers les attendent. Sujet de cette conférence de presse : promouvoir la cause des transports publics à l'échelle européenne.



NOTRE ORGANISATION

L'UTP a bâti une organisation qui lui permet de représenter toutes les entreprises de la mobilité durable. Le Conseil d'administration, les Commissions et les équipes œuvrent à défendre les intérêts des adhérents et à sensibiliser aux enjeux du secteur.

LES MEMBRES :
TOUTE LA CHAÎNE DE
LA MOBILITÉ DURABLE

page 10

UNE ÉQUIPE AU SERVICE
DES ADHÉRENTS

page 16

CINQ MISSIONS
CONSCRÉES AU TRANSPORT
PUBLIC ET FERROVIAIRE

page 12

TROIS MÉDIAS
POUR RASSEMBLER, DÉCRYPTER
ET SENSIBILISER

page 18

CINQ COMMISSIONS
POUR PRÉPARER LES PROJETS

page 13

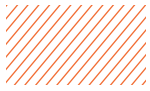
ENQUÊTE DE SATISFACTION :
LE BON TEMPO
ENTRE ATTENTES ET ACTIONS

page 20

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'IMAGE DES COMPOSANTES

page 14





LES MEMBRES : TOUTE LA CHAÎNE DE LA MOBILITÉ DURABLE

L'UTP regroupe plus de 230 membres : adhérents, membres partenaires et membres associés. Ces entreprises représentent l'ensemble de la chaîne de la mobilité durable. L'UTP leur propose des outils et des services pour les accompagner dans l'exercice de leurs métiers.

LES MEMBRES ADHÉRENTS

L'UTP rassemble plus de 180 membres adhérents

Les membres adhérents de l'UTP représentent un poids économique important en France : ils réalisent un chiffre d'affaires annuel total de plus de 35 milliards d'euros et emploient plus de 250 000 salariés.

Les adhérents du transport urbain

L'UTP regroupe plus de 160 réseaux de transports publics urbains. Ces adhérents, répartis sur l'ensemble du territoire français, représentent plus de 90 % de l'activité du secteur. Certains sont indépendants ou font partie de l'association Agir. D'autres sont liés à des groupes tels que CarPostal, Groupe RATP, Keolis, SNCF Proximités, Transdev ou Vectalia France. Quel que soit leur statut, ces réseaux sont très représentatifs de l'activité puisqu'ils couvrent des agglomérations de toutes les tailles. Ainsi, l'UTP réunit tant des entreprises modestes que de très grands réseaux.

Les adhérents du transport ferroviaire

En 2006, l'UTP s'est ouverte aux entreprises ferroviaires de fret, puis à celles de voyageurs. En 2013, elle a accueilli les gestionnaires d'infrastructures. Aujourd'hui, elle compte une quinzaine d'entreprises ferroviaires et de gestionnaires d'infrastructures : Euro Cargo Rail, Europorte, Eurostar, Eurotunnel, Fret SNCF, Groupe RATP, Keolis, Lisea, association Objectif OFP, RFF, SNCF Voyages, Thello, Transdev et VFLI.

Les services de l'UTP aux membres adhérents

L'UTP propose à ses membres adhérents plusieurs outils et services.

— Une assistance juridique et technique

Les membres adhérents peuvent contacter les juristes, économistes et ingénieurs de l'UTP par téléphone, par mail et par courrier. Ces derniers répondent à leurs questions dans des délais définis.

— Un espace en ligne réservé

Les membres adhérents disposent d'un espace réservé accessible sur le site internet de l'UTP, www.utp.fr, qui rassemble toutes les informations économiques, juridiques, réglementaires et techniques de la profession.

— Une lettre confidentielle mensuelle

Les membres adhérents reçoivent chaque mois une newsletter qui présente les principaux événements de la profession et détaille les actions engagées par l'UTP et celles à venir.

— Des espaces d'échanges et de réflexion

Les membres adhérents peuvent participer aux Commissions et groupes de travail de l'UTP, organisés par thématiques : législation, ferroviaire, Europe, développement durable, etc. Les membres adhérents bénéficient également d'un accès privilégié aux grands événements organisés par la profession en France.

— Des analyses et des études

Les membres adhérents reçoivent tous les documents édités et copubliés par l'UTP, à parution annuelle – rapport d'activité, chiffres clés et bilan social –, ou liés à l'actualité – positions, dossiers et communiqués de presse.

+ de 230
membres.

+ de 180
membres adhérents.

+ de 160
réseaux de transports
publics urbains.

Les réseaux de
transports publics
urbains adhérents de
l'UTP représentent

+ de 90 %
de l'activité en France.





LES MEMBRES PARTENAIRES ET ASSOCIÉS

L'UTP regroupe une quarantaine de membres partenaires et associés.

LES MEMBRES PARTENAIRES

Les membres partenaires sont des entreprises engagées dans les programmes de recherche et les actions d'influence lancés ou réalisés par l'UTP. Ils travaillent sur des sujets tels que l'information aux voyageurs, la billettique ou encore le stationnement. Effia, Ixxi et Vinci Park font partie des membres partenaires.

LES MEMBRES ASSOCIÉS

L'UTP réunit une quarantaine de membres associés dont la liste complète figure sur le site www.utp.fr. Ces entreprises exercent leur activité dans le secteur de la mobilité durable. Il s'agit majoritairement d'industriels, de constructeurs, de bureaux d'études et d'ingénieristes. Alstom, Bombardier, Egis, Evo-Bus, Heuliez Bus, Iveco Bus, Siemens, Systra... sont membres associés.

Les services de l'UTP aux membres partenaires et associés

L'UTP met à disposition de ses membres partenaires et associés plusieurs outils et services.

— Un espace en ligne réservé

Cet espace réservé regroupe toutes les informations utiles sur le secteur. Les membres y accèdent sur le site www.utp.fr.

— Une lettre confidentielle mensuelle

Tous les mois, les membres partenaires et associés reçoivent une newsletter qui les informe des grandes actualités du secteur.

— Des publications de référence

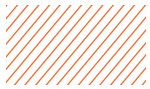
Les membres partenaires et associés reçoivent les supports d'information réalisés par l'UTP tels que les positions, le rapport d'activité et les chiffres clés.

— Un accès privilégié aux rendez-vous du secteur

Les membres partenaires sont associés aux débats du Salon européen de la mobilité et aux Rencontres nationales du transport public et aux journées professionnelles organisées par l'UTP.

+ de 40

C'est le nombre
de membres
partenaires et associés
que regroupe l'UTP.



CINQ MISSIONS CONSACRÉES AU TRANSPORT PUBLIC ET FERROVIAIRE



BÂTIR ET PROMOUVOIR

L'UTP organise la concertation entre les partenaires sociaux, oriente la construction des échanges et anime le dialogue social. Elle défend les positions des entreprises de transport urbain et ferroviaire pour promouvoir un cadre social moderne, efficace et protecteur.



REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

L'UTP porte la parole des entreprises de transport urbain et ferroviaire auprès des instances nationales et européennes. Elle anticipe les évolutions réglementaires et veille à la concordance des projets avec les métiers pour préserver les intérêts de la profession.



IRRIGUER ET ANTICIPER

L'UTP cultive une réflexion commune avec les autorités organisatrices de transport pour élaborer un discours partagé et poursuivre les progrès déjà engagés. Elle échange avec les collectivités locales pour anticiper les besoins des citoyens et répondre, demain, à leurs attentes.



DÉCRYPTER ET EXPLIQUER

L'UTP étudie les évolutions de l'activité à l'aide d'outils spécifiques. Elle décrypte le marché, analyse l'économie du secteur et fait œuvre de pédagogie pour améliorer la connaissance et la reconnaissance de la profession et de ses différents métiers.



VALORISER ET ENCOURAGER

L'UTP valorise les expertises et le savoir-faire des entreprises de transport urbain et ferroviaire à l'international. Elle promeut une compétition équitable entre les modes de gestion et le libre choix des élus, deux principes fondamentaux de l'ingénierie juridique française.





CINQ COMMISSIONS POUR PRÉPARER LES PROJETS



Pour mener à bien les grands projets de la profession et porter la voix du secteur, l'UTP s'appuie sur le travail de cinq Commissions présidées chacune par un membre du Conseil d'administration. Ces instances réunissent plus de cent experts des entreprises adhérentes.

Affaires ferroviaires, économie, social, droit et exploitation : à ce jour, il existe cinq Commissions au sein de l'UTP. 108 experts travaillent dans ces instances qui se tiennent de six à dix fois par an. Chacune d'elles est présidée par un administrateur de l'UTP.

Les 26 membres de la commission des Affaires ferroviaires traitent de tous les sujets ferroviaires, qu'ils soient techniques, législatifs et réglementaires ou sociaux. Cette Commission réunit des représentants des entreprises exploitantes et des gestionnaires d'infrastructures pour préparer le secteur aux réformes attendues en France et en Europe, ouvrir les négociations sur la future convention collective nationale et donner toute son attractivité au mode ferroviaire.

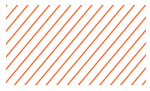
La commission des Affaires sociales compte 18 membres qui travaillent sur tout le champ social du transport public urbain : salaires, organisation du travail, formation et prévoyance. Cette instance traite également de la sûreté dans le transport public urbain. Elle construit le dialogue social et défend les positions des entreprises.

Forte de son observatoire des réseaux, de ses outils de veille et de ses études, la commission Économie et Mobilité enrichit les réflexions de la profession sur l'économie du transport public urbain. Cette Commission, qui réunit 19 participants, améliore les outils statistiques indispensables pour suivre l'activité et développe des argumentaires pour les collectivités locales et les pouvoirs publics.

Composée de 25 membres, la commission Législation et Affaires européennes traite du droit national et de la législation émanant de l'Union européenne. Elle organise des actions d'influence et un lobbying de proximité pour que les intérêts du secteur soient pris en compte lors de l'élaboration des textes.

Centrée sur l'exploitation, la commission Techniques, Exploitation et Développement durable, avec ses 20 membres, s'intéresse à tous les sujets techniques et réglementaires liés à l'opérationnel et à la réalité quotidienne du métier. Elle accompagne les exploitants dans l'application des lois.

Les travaux des cinq Commissions de l'UTP permettent d'éclairer les choix et les orientations décidés par le Conseil d'administration. ■



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'IMAGE DES COMPOSANTES

L'UTP travaille sous la houlette d'un Conseil d'administration élu pour un mandat de deux ans. Le Conseil a été renouvelé le 13 juin 2013 et il est désormais présidé par Jean-Marc Janailiac, Président-directeur général de Transdev.

Les 24 membres du Conseil d'administration se réunissent chaque mois pour orienter les actions d'influence, valider les positions de la profession et définir ses grandes orientations. Le Délégué général de l'UTP conduit la mise en œuvre de la stratégie définie par les administrateurs et veille à développer la notoriété et l'image du secteur.

Le Comité financier se réunit pour préparer le budget avant de le soumettre au Conseil d'administration pour approbation. Il est composé, au côté de Claude Faucher, Délégué général de l'UTP, de quatre administrateurs de l'UTP : Alain Boeswillwald, Directeur général, Société d'économie mixte des transports de l'agglomération nantaise ; Frédéric Baverez, Directeur exécutif Groupe-France, Keolis, et Président-directeur général, Effia ; Francis Grass, Directeur délégué, Transdev ; Emmanuel Pitron, Secrétaire général, Groupe RATP.

LE PRÉSIDENT



Jean-Marc Janailiac
Président-directeur général,
Transdev



LES VICE-PRÉSIDENTS



Sophie Boissard
Directrice générale déléguée
Stratégie et Développement, SNCF



Marc Delayer
Directeur général, Transports
publics du Choletais, Agir



Jean-Pierre Farandou
Président, Keolis



François Saglier,
Directeur en charge du Service,
de la Relation client et des Espaces,
Groupe RATP



LES ADMINISTRATEURS



Emmanuel Ansart
Directeur de la Business Unit
France/Suisse, RATP Dev



Frédéric Baverez
Directeur exécutif
Groupe-France, Keolis, et
Président-directeur général,
Effia



Alain Boeswillwald
Directeur général,
Société d'économie mixte
des transports de
l'agglomération nantaise



Laurence Broseta
Directrice générale France,
Transdev



Sylvie Charles
Directrice, Fret SNCF



Nathalie Courant
Directrice générale,
CarPostal France



Olga Damiron
Directrice des ressources
humaines, Keolis



Étienne Fougeray
Directeur général adjoint,
Directeur de projets, Keolis



Jacques Gounon
Président-directeur général,
Eurotunnel



Francis Grass
Directeur délégué,
Transdev



Christian Juhel
Directeur général, Transports
en commun de l'agglomération
troyenne, Agir



Jérôme Nanty
Secrétaire général,
Transdev



François Nogué
Directeur général délégué
Cohésion et Ressources
humaines, SNCF



Emmanuel Pitron
Secrétaire général,
Groupe RATP



Michel Quidort
Directeur des relations
institutionnelles, Transdev



Jacques Rapoport
Président, RFF



Pierre Reboud
Directeur général, Régie des
transports de Marseille, Agir



Claude Solard
Directeur général
du matériel, SNCF



Alain Thauvette
Président, Euro Cargo Rail



UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Experts, juristes, économistes et ingénieurs... Les salariés de l'UTP sont regroupés par grands domaines - le social, l'exploitation, la législation nationale ou européenne, la valorisation et la communication - avec une fonction support : l'administratif et le financier.

DIRECTION



Claude Faucher
Délégué général



Michèle Kurtz
Assistante de direction



AFFAIRES SOCIALES



Sylvette Mougey
Directrice du département



Benoît Juéry
Directeur adjoint du département



Véra Delhomme
Chargée de mission



Aurélie Jabeur
Chargée de mission



Émilie Monteil
Chargée d'études juridiques



Roxane Blondin
Assistante de direction



Céline Meunier
Secrétaire



AFFAIRES FINANCIÈRES ET GÉNÉRALES



Gilbert Goubert
Directeur du service,
responsable qualité



Cléonore Cyrill-Lesage
Comptable



Katia Goulet
Secrétaire



Victorin Tchiyoko
Employé polyvalent,
reprographie



AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET TECHNIQUES



Anne Meyer
Directrice du département



**Stéphanie Lopes
d'Azevedo**
Chargée de mission



Philippe Chokomert
Chargé de mission



Erika Kaiser
Chargée de mission



Véronique Theroux
Assistante



Marie-Line Lambert
Assistante

VALORISATION ET COMMUNICATION



Dominique Fèvre
Directrice du département



Virginie Billet
Chargée d'études
communication

LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES



Valérie Beaudouin
Directrice du département



Karine Maubert
Chargée de mission



Tatiana Lopez-Garrido
Chargée de mission



Pauline Pudlowski
Chargée de mission

TROIS MÉDIAS POUR RASSEMBLER, DÉCRYPTER ET SENSIBILISER

Contenu, temporalité et diffusion : les trois médias édités par l'UTP jouent la complémentarité. De l'actualité chaude aux dossiers de fond, ces supports imprimés et numériques sont des outils précieux pour débattre au sein de la profession et valoriser le secteur.



“

Avec plus de 28 000 lecteurs assidus par mois, *Transport public* est incontournable dans le secteur.”

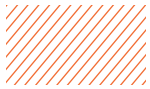
TRANSPORT PUBLIC

UN TITRE PROFESSIONNEL POUR DES LECTEURS PROFESSIONNELS

La ligne éditoriale de ce magazine historique vise à traiter l'actualité et les dossiers de fond sur le transport public, mais consiste aussi à informer sur la mobilité au sens le plus large : stationnement, modes actifs, urbanisme... Ce choix lui permet d'attirer un lectorat diversifié : collectivités territoriales (51 % des lecteurs) ; architectes, BET, constructeurs, équipementiers, industriels et ingénieristes (27 %) ; réseaux urbains et exploitants (22 %). Ce mensuel de près de

80 pages traite l'information tant dans des formats longs (dossiers et enquêtes) que dans des modes de lecture rapide (télex, brèves, etc.). En lien avec l'UTP, *Transport public* est réalisé par une équipe de journalistes professionnels sous la rédaction en chef de Robert Viennet, qui rencontre les composantes de l'UTP lors d'un comité de rédaction mensuel. Depuis mars 2014, le magazine est accessible en téléchargement payant, alors que seuls certains articles ou dossiers étaient jusqu'alors proposés en ligne.





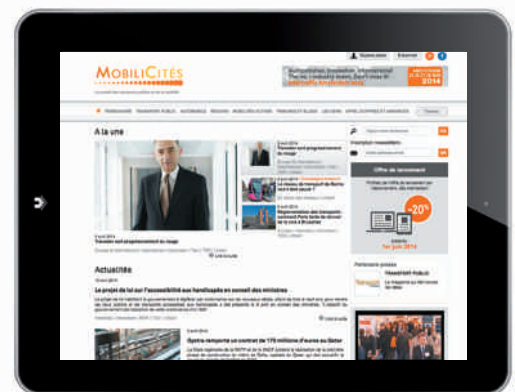
MOBILICITÉS

UN LEADERSHIP QUI NE CESSE DE SE CONFIRMER

Vie des réseaux en région, actualités sur les décideurs, les entreprises et leurs marchés, sur les politiques de transport public en France et en Europe, les matériels, les nouvelles mobilités... Avec une telle richesse de contenus, *MobiliCités* a acquis, en moins de trois ans, une forte notoriété : 70 000 internautes, dont 30 % d'étrangers, consultent chaque mois ce site d'information. Considéré comme "l'AFP des transports", *MobiliCités* compte 130 000 pages vues par mois en 2013, un chiffre en hausse de 80 % comparé à celui de 2010. La rédaction veille à couvrir l'ensemble de la chaîne de la mobilité durable. Chaque jour, le site met en ligne des informations fraîches. Chaque semaine, les abonnés reçoivent une newsletter présentant les actualités les plus chaudes et les plus importantes.

“

Le nombre de lecteurs de *MobiliCités* a triplé en trois ans.”

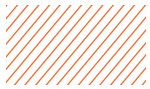


30 JOURS

UNE NEWSLETTER POUR LA PRESSE NON SPÉCIALISÉE

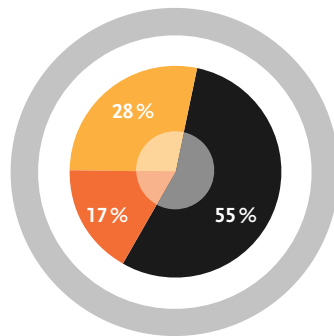
Comment relayer les grands sujets de mobilité durable auprès des Français ? La newsletter *30 jours* a été créée en 2012 précisément pour répondre à cette question. Ce support n'est pas adressé directement au grand public, mais à ses relais d'information, à savoir la presse généraliste. Chaque mois, 6 000 journalistes

de la presse quotidienne régionale reçoivent cette lettre qui les informe de tous les grands sujets de mobilité qui concernent leurs lecteurs. La newsletter *30 jours* permet de diffuser plus largement les informations sur le secteur tout en sensibilisant la presse non spécialisée aux grands enjeux de la mobilité durable pour la société.



ENQUÊTE DE SATISFACTION : LE BON TEMPO ENTRE ATTENTES ET ACTIONS

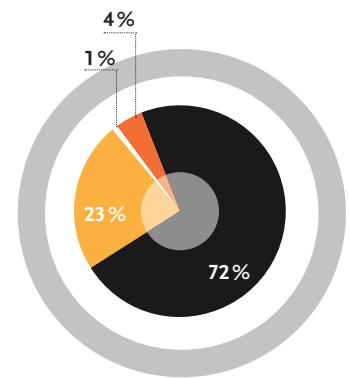
Le taux de satisfaction des adhérents atteint 97% en 2013 : une progression de 14 points par rapport à 2007, année du lancement de la démarche qualité. Le label Quali'OP est obtenu pour la 7^e année consécutive. L'UTP figure parmi les dix premières organisations professionnelles certifiées selon ce référentiel basé sur des engagements mesurables. Dans un organisme professionnel aussi, l'efficacité se juge aux résultats. Et les résultats sont très bons.



URBAIN, FERROVIAIRE ET INFRASTRUCTURES : TOUS ÉQUITABLEMENT REPRÉSENTÉS

Les répondants représentent bien tout le champ de l'UTP, y compris le ferroviaire.

- Entreprises de transport urbain
- Groupes de transport
- Entreprises ferroviaires



UNE NOTORIÉTÉ INSTITUTIONNELLE INCONTESTABLE

La notoriété institutionnelle de l'UTP est incontestable. 95% des répondants l'estiment satisfaisante ou très satisfaisante; ils étaient 93% en 2010 et 78% en 2007.

- Tout à fait satisfaisant
- Plutôt satisfaisant
- Peu satisfaisant
- Pas du tout satisfaisant



EN CHIFFRES

99,5%

des adhérents apprécient les réponses de l'UTP. En 2010, ce taux s'élevait à 96,5%, soit une progression de 3 points en trois ans.

98,5%

des adhérents sont satisfaits de l'information fournie par l'UTP. 100% l'estiment de qualité (+2 points par rapport à 2012) et 97% jugent qu'elle est transmise rapidement (+1 point par rapport à 2012).

98%

Depuis 2010, l'UTP a progressé de 3 points sur le critère du dynamisme et de 2 points en matière d'efficacité.

97%

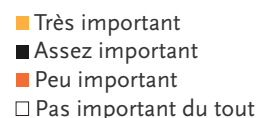
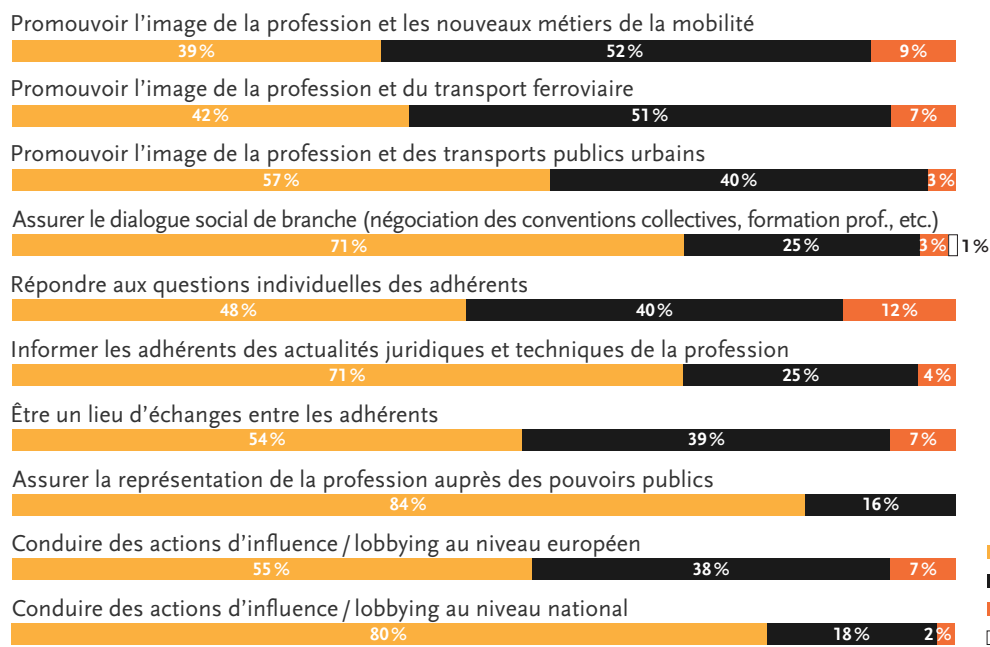
Activités, connaissance, accueil, lobbying, veille, réponses fournies aux membres : 97% des adhérents sont globalement satisfaits de l'UTP. En 2010, ils étaient 94%.

+ 14,5%

Les questions posées ont augmenté de 14,5% sur un an : les experts juridique, social, technique et économique de l'UTP ont fourni 812 réponses en 2013.



TOUTES LES ACTIVITÉS SONT JUGÉES IMPORTANTES



MÉTHODOLOGIE

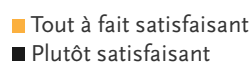
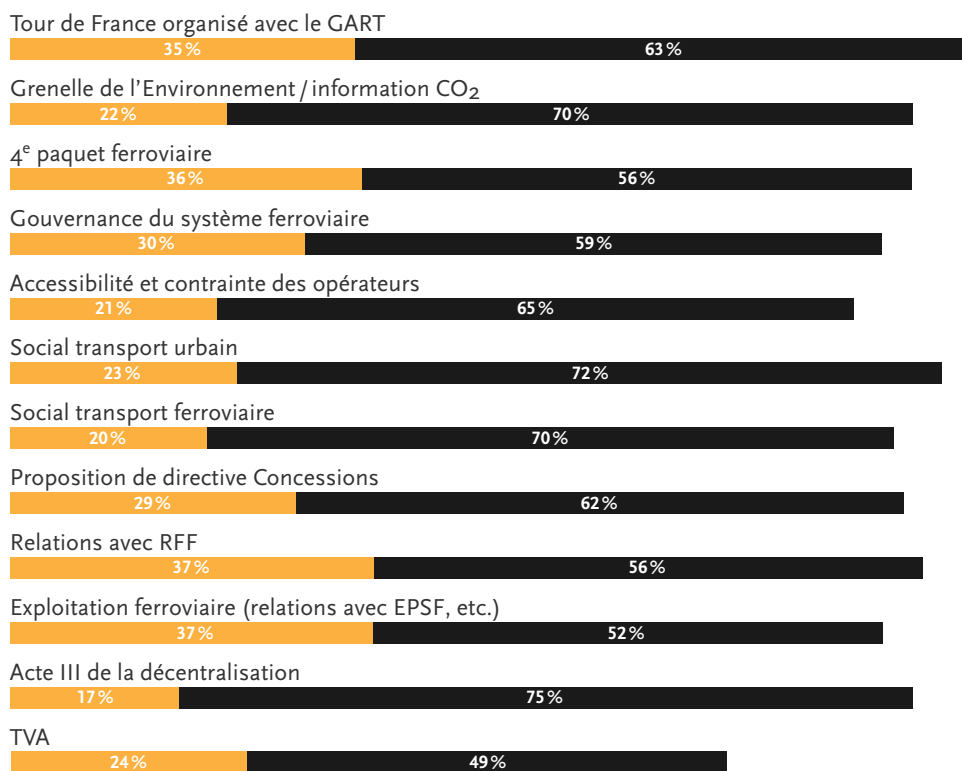
Depuis 2007, l'UTP réalise une enquête annuelle dans le cadre de la certification. En 2013, 76% des adhérents ont participé à l'enquête et répondu à deux types de questions, les premières portant sur leur perception de l'UTP et les secondes sur leur appréciation de l'UTP et de ses actions.

Par rapport à 2012, les répondants accordent plus d'importance à la promotion de l'image :

+ 8 points pour le ferroviaire,
+ 5 points pour l'urbain
et + 3 points pour les nouveaux métiers de la mobilité.

En 2013, le tour de France organisé avec le GART sur l'économie du transport public recueille le taux de satisfaction le plus élevé. Toutes les autres actions dépassent la barre des 80%, hormis l'item TVA car, malgré les communications de l'UTP et de ses partenaires (GART, FNTV, FNAUT), la mesure a été adoptée.

UNE INFLUENCE TRÈS APPRÉCIÉE





LES COMMISSIONS

Les experts de l'UTP et des entreprises adhérentes travaillent au sein de cinq Commissions thématiques. Leurs activités visent à nourrir le dialogue social, développer un environnement économique favorable, adapter les évolutions aux réalités du terrain, sécuriser l'activité et construire une branche ferroviaire élargie.

1

COMMISSION DES AFFAIRES
FERROVIAIRES

page 24

4

COMMISSION LÉGISLATION
ET AFFAIRES EUROPÉENNES

page 33

2

COMMISSION DES AFFAIRES
SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

page 27

5

COMMISSION TECHNIQUES,
EXPLOITATION ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE

page 36

3

COMMISSION ÉCONOMIE
ET MOBILITÉ

page 30



1

COMMISSION DES AFFAIRES FERROVIAIRES

CONSTRUIRE UNE BRANCHE FERROVIAIRE ÉLARGIE

Développer la coopération entre les entreprises et les gestionnaires d'infrastructures, préparer le secteur aux réformes attendues en France et en Europe, ouvrir les négociations sur la future convention collective nationale : la Commission et ses 26 membres travaillent à redonner toute son attractivité au mode ferroviaire.



RÔLE ET ENJEUX

Qu'ils soient techniques, législatifs et réglementaires ou sociaux, la Commission centralise tous les sujets ferroviaires. Compte tenu de la diversité des participants, les échanges y sont toujours riches et les synthèses franches. Instance de travail en amont du Conseil d'administration, la Commission veut favoriser le partage d'une vision commune du système ferroviaire au service de tous.

L'adhésion, en 2013, des gestionnaires d'infrastructures a rebattu les cartes de cette Commission qui œuvre désormais à la construction d'une branche élargie. Ses préoccupations visent à redonner de l'attractivité au mode ferroviaire et à le préparer, notamment, aux réformes en France et aux projets législatifs en Europe. L'ouverture de la Commission aux gestionnaires d'infrastructures a modifié les relations des exploitants ferroviaires avec RFF. Depuis un an, ces différents acteurs ont appris à coopérer au sein de la Commission. En effet, il a fallu dépasser des relations, souvent tendues, de clients à fournisseur pour élaborer de nouvelles façons de travailler ensemble. Force est de constater qu'aujourd'hui le dialogue s'est sensiblement amélioré. Ainsi, chaque trimestre, le comité de suivi opérationnel, nouvelle instance de haut niveau dont la mise en place a été

initiée par l'UTP, réunit trimestriellement les entreprises ferroviaires et RFF. Les participants peuvent désormais régulièrement échanger sur l'actualité et les statistiques, dresser un point d'avancement des principaux dossiers communs, dont l'élaboration d'une charte du réseau. Ce mode de travail favorise une meilleure compréhension mutuelle et développe une volonté commune : faire évoluer le système ferroviaire français.

DES PROJETS LÉGISLATIFS À ANTICIPER

Concernant la législation nationale, l'UTP a adopté à l'unanimité une position ainsi que des amendements sur le projet de loi portant réforme ferroviaire. La profession souhaite, en effet, que le projet de loi apporte plus d'efficacité dans l'organisation du système ferroviaire, dans un souci de respect de toutes les entreprises ferroviaires.

→ suite page 26



133

observations émises par les entreprises ferroviaires sur les projets de DRR en consultation.



3 QUESTIONS À...

CLAUDE SOLARD

Président de la commission
des Affaires ferroviaires de l'UTP

Directeur général du Matériel,
Membre du comité exécutif, SNCF

“Nous préparons
la future réforme
ferroviaire.”



Claude Solard

Il a occupé plusieurs postes : Directeur Région SNCF Nord-Pas-de-Calais, Directeur Opérations industrielles, Directeur général adjoint Fret, Directeur Projets et Systèmes, Directeur des TER, Directeur général Régions et Intercités. Claude Solard est aujourd'hui Directeur général du Matériel et membre du comité exécutif de la SNCF.



Quels enseignements tirez-vous de vos premiers mois de présidence ?

Tout d'abord, je voudrais remercier mes prédécesseurs, Francis Grass et Jacques Damas, qui ont su aligner les intérêts des adhérents, opérateurs ferroviaires et gestionnaires d'infrastructures, pour amorcer les bases d'un système ferroviaire performant et intégré. Je m'inscris totalement dans la continuité de cette dynamique.

À court terme, quels sont les sujets les plus importants ?

Poursuivre l'implication des différents acteurs pour améliorer notre système, renforcer la compétitivité du ferroviaire et

développer les trafics. Cela touche aussi bien les sujets techniques d'accès au réseau, de fiabilité des circulations, d'adéquation des réglementations aux impératifs opérationnels... que les questions d'organisation et de gouvernance.

L'année 2014 sera marquée par la réforme ferroviaire. Quelle place pour l'UTP ?

L'UTP n'a plus à faire la preuve qu'elle est désormais un interlocuteur crédible des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des organisations syndicales sur ce champ. Nous sommes donc naturellement sollicités tant par les rapporteurs

du projet de loi au Parlement que par le cabinet du ministre des Transports et la Direction générale des infrastructures des transports et de la mer (DGITM). La mise en œuvre d'un cadre social modernisé est attendue de tous. Il en est de même pour la gouvernance du secteur : l'élaboration d'une charte du réseau en constitue une première étape essentielle. Il nous faudra être en phase avec les besoins des entreprises dans la compétitivité internationale pour construire une véritable branche ferroviaire répondant aux besoins de tous ses métiers : fret, voyageurs de proximité et de longue distance, et, bien sûr, gestion et maintenance de l'infrastructure. ■



“
La création d’une convention collective concrétisera la création d’une branche professionnelle à part entière.”

12

réunions du groupe de travail interne sur les aptitudes pour élaborer un cahier des charges des aptitudes physiques et psychologiques des salariés affectés à des tâches de sécurité.

6

propositions de texte constituent le 4^e paquet ferroviaire.

33

réunions de l’EPSF (Établissement public de sécurité ferroviaire). se sont tenues sur le nouveau corpus réglementaire.

2

gestionnaires d’infrastructures, Eurotunnel et RFF, ont adhéré à l’UTP en 2013.



➔ suite de la page 24

UNE BRANCHE FERROVIAIRE À CRÉER

Dans le domaine social, les négociations pour bâtir la future convention collective nationale du ferroviaire se sont ouvertes, en décembre 2013, sous l’égide de la Commission. Ainsi, les premières commissions paritaires nationales ont permis de finaliser la méthodologie qui présidera à l’ensemble de la négociation et d’échanger de manière approfondie sur le futur champ d’application du texte.

La création d’une convention collective concrétisera la création d’une branche professionnelle à part entière. Le groupe de travail Aptitudes a élaboré un cahier des charges des aptitudes physiques et psychologiques des salariés affectés à des tâches essentielles de sécurité.

Ce document a permis à l’UTP de faire valoir la nécessité de définir ces aptitudes de manière contraignante et uniforme par un texte juridique adapté, auprès du ministère des Transports. Ce travail de longue haleine se poursuivra dans les mois à venir. Il s’agit de préparer les défis et de relever les enjeux de demain. ■



ANNE MEYER,
 DIRECTRICE DU
 DÉPARTEMENT AFFAIRES
 ÉCONOMIQUES ET
 TECHNIQUES

2013 a marqué un tournant dans nos relations avec le gestionnaire d’infrastructures. En anticipation de la future réforme et de la création d’un gestionnaire unifié, nous devons construire de nouvelles méthodes de travail avec RFF pour des résultats tangibles à court terme.



VALÉRIE BEAUOUIN,
 DIRECTRICE DU
 DÉPARTEMENT
 LÉGISLATION ET AFFAIRES
 EUROPÉENNES

Dès 2013, l’UTP a travaillé sur une charte du réseau pour définir des règles de bonne conduite entre les acteurs en complément du DRR et améliorer la concertation. Ces derniers mois ont aussi été consacrés au 4^e paquet ferroviaire, notamment les piliers concurrence, gouvernance et technique.



SYLVETTE MOUGEY,
 DIRECTRICE DU
 DÉPARTEMENT
 DES AFFAIRES SOCIALES

L’ouverture des négociations pour créer une convention collective nationale est un chantier ambitieux et passionnant. Il se concrétisera par la création d’une branche professionnelle à part entière et donnera aux entreprises du secteur un cadre social moderne, efficace et protecteur.



2

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

DIALOGUER POUR RELEVER DES DÉFIS AMBITIEUX

Salaires, organisation du travail, formation, prévoyance... La Commission, composée de 18 membres, intervient sur tous les sujets sociaux ainsi que sur la sûreté dans le transport public urbain. Elle anime un dialogue social qui ne manque pas de dynamisme. Pour preuve : les 16 réunions paritaires tenues en un an avec les syndicats et les 317 accords collectifs conclus par les adhérents.



RÔLE ET ENJEUX

Guider la construction du dialogue social de l'UTP avec ses partenaires sociaux, défendre les positions des entreprises, mener un travail de veille pour réagir à une actualité sociale riche et intense, produire des notes et des synthèses pour les adhérents : la Commission travaille sur toutes les problématiques sociales du transport public urbain.

Matière en constante évolution, le droit social nécessite un suivi continu et précis. Cette mission est essentielle pour défendre au mieux les intérêts des adhérents de l'UTP. Les travaux de la Commission peuvent ainsi aboutir rapidement, comme c'est le cas des négociations sociales annuelles, mais aussi à plus longue échéance quand il s'agit de moderniser la convention collective nationale. Il lui faut aussi réagir à l'actualité, ce qui s'est traduit par la rédaction de synthèses ou de notes sur les accords nationaux interprofessionnels, les arrêts de la Cour de cassation, ou encore le temps partiel et les responsabilités en cas d'infraction routière du salarié.

FIXER LE CAP DU DIALOGUE SOCIAL ET PORTER LA VOIX DES ENTREPRISES

Mener à bien la négociation annuelle salariale et la mise en place d'une complémentaire santé, mettre en œuvre la réforme professionnelle et sécuriser les parcours professionnels : d'ici à 2015, les dossiers ne manquent pas. Premiers points positifs : l'accord sur l'évolution des salaires minimaux signé en février 2014 avec la CFDT, FO, la CFTC et la CGC, et le début des discussions pour instaurer une complémentaire santé applicable à tous les salariés.

En parallèle de ces négociations, l'UTP a animé un dialogue social riche : au sein de l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications pour identifier les métiers (nouveaux, disparus ou ayant évolué), en commission paritaire de suivi des questions de sécurité pour élaborer un texte sur la vidéoprotection et au sein de l'observatoire paritaire de la négociation collective et du dialogue social pour suivre les négociations d'entreprise et la conflictualité.

Au cours des douze derniers mois, l'UTP a réussi à convaincre les pouvoirs publics sur deux dossiers : les difficultés dues aux modifications de la visite médicale du permis de conduire sont résolues et les restrictions de prise en charge financière de l'OPCA Transports touchent de manière plus limitée les entreprises. La sensibilisation des parlementaires et des élus du GART aux nécessaires modifications législatives du dispositif de continuité du service public s'est poursuivie. Les contentieux liés à ce dispositif, tout comme les litiges ayant fait suite à l'agression d'un voyageur et les redressements fiscaux liés aux cartes de circulation des salariés, ont tous été suivis par l'UTP.

➔ suite page 28





+12,7%

Le nombre de questions juridiques a encore augmenté en 2013. Il avait progressé de 22% en 2012.

1,8%

d'augmentation par an depuis cinq ans des effectifs des entreprises de transport urbain de province, soit la création de près de 4 000 emplois.

540

questions sur la discipline, la grève ou l'organisation du travail ont été traitées par le département Affaires sociales.

16

réunions paritaires ont eu lieu avec les organisations syndicales en 2013.

317

accords collectifs ont été conclus par les adhérents de l'UTP en 2013.

→ suite de la page 27

SUIVRE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS URBAINS

En la matière, sur les orientations du groupe de travail Sûreté, la Commission intervient dans plusieurs domaines : suivi de l'état de la sûreté sur les réseaux (agressions contre le personnel et les voyageurs, incidents, vandalisme, etc.), action auprès des pouvoirs publics sur toutes les problématiques rencontrées, dialogue social avec les organisations syndicales...

En une année, elle a ainsi œuvré à la signature d'une convention-cadre entre l'UTP et la Direction générale de la police nationale. Objectif : permettre aux acteurs qui assurent cette mission de travailler ensemble dans un cadre de partage de compétences clairement identifié. Dans le même temps, elle a achevé la convention entre l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions et les exploitants du transport public : les entreprises peuvent continuer de verbaliser les stationnements gênants sur leurs emprises. Concernant les textes sur la sûreté dans le transport public, dont la modification sera à nouveau demandée aux pouvoirs publics, la Commission a commencé à en valider les amendements et, dans la foulée, a mis en place un groupe de travail interne sur la fraude. Enfin, l'UTP a saisi le ministère de l'Intérieur pour résoudre certains problèmes liés à la vidéoprotection. ■



**SYLVETTE MOUGEY,
DIRECTRICE DU
DÉPARTEMENT
DES AFFAIRES SOCIALES**



**BENOÎT JUÉRY,
DIRECTEUR ADJOINT
DU DÉPARTEMENT DES
AFFAIRES SOCIALES**

À l'issue de rencontres avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives, la mise en place de

la commission des Affaires sociales, renouvelée après l'élection du nouveau Conseil d'administration, a permis d'élaborer un mandat de négociation sociale ambitieux. Ce mandat a commencé à trouver son application dans la conclusion d'un accord de branche sur les salaires minimaux conventionnels, début 2014. Les premiers travaux de mise en place d'une complémentaire santé de branche ont été lancés avec les organisations syndicales. La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et la concrétisation des travaux antérieurs sur la prévention de l'inaptitude figureront également à l'agenda de la rentrée 2014.



3 QUESTIONS À...

JÉRÔME NANTY

Président de la commission
des Affaires sociales de l'UTP

Secrétaire général, Transdev

“Nous voulons
redynamiser
la négociation
sociale.”



JÉRÔME NANTY

Il débute sa carrière à la Société Générale, puis au Crédit Lyonnais, dont il rejoint la DRH avant de devenir Directeur des Relations sociales du Crédit Lyonnais et du Crédit Agricole. Il est nommé DRH de LCL, et rejoint ensuite la Caisse des Dépôts comme conseiller du Directeur général, puis comme DRH. En 2012, il devient Secrétaire général de Transdev.



Parmi les dossiers portés par la Commission, quelles sont les priorités à moyen terme ?

En matière sociale, tout est important. Mais j'insisterai sur la négociation sociale : nous voulons la redynamiser pour répondre aux problématiques des entreprises. Nous discutons actuellement avec les partenaires sociaux à propos de la mise en place d'une complémentaire santé pour tous les salariés. En septembre 2014, nous entamerons deux gros programmes de négociation : sur la formation professionnelle pour prendre en compte la réforme, et sur la sécurisation des parcours professionnels

pour mieux prévenir et couvrir l'inaptitude de certains salariés. Ce dernier dossier concrétisera les travaux menés depuis plusieurs années par la profession.

Et à plus long terme ?

Il nous faudra moderniser la convention collective nationale : elle a plus de soixante-six ans ! Bien sûr, de nombreux accords de branche l'ont complétée, mais elle contient quantité de dispositions obsolètes, voire inapplicables, qui entraînent des contentieux dans les réseaux. Notre profession a besoin d'un cadre social moderne alliant performance économique et protection des salariés. Les

conditions aujourd'hui ne sont pas remplies pour engager ce travail de modernisation. Le moment venu, nous devons être prêts.

À titre personnel, comment vivez-vous cette présidence ?

L'exercice est passionnant et... délicat. Quel que soit le sujet, nous voulons toujours obtenir le consensus le plus ambitieux possible. Or nos composantes appréhendent les questions sociales sous des angles différents. Dans un contexte de concurrence, trouver des positions communes n'est pas facile. Le risque ? Trouver des compromis *a minima* qui pourraient affadir notre action. ■

3

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE FAVORABLE

Économie et financement, intégration du stationnement dans la mobilité, sensibilisation aux effets néfastes de la gratuité, poursuite du travail avec les représentants des élus : les champs d'intervention de cette Commission de 19 membres n'ont pas manqué au cours des douze derniers mois.



RÔLE ET ENJEUX

Par son observation des réseaux, sa veille, ses études et ses travaux, la Commission alimente les réflexions de la profession autour du modèle économique du transport public. Elle s'attache à améliorer les outils statistiques indispensables pour un suivi efficace de l'activité et à développer des argumentaires pour les collectivités locales et les pouvoirs publics.

Dans un contexte financier contraint et face à des besoins de mobilité croissants, il est nécessaire de porter la réflexion sur les démarches et initiatives qui permettront de pérenniser le transport public urbain.

La Commission va donc poursuivre son travail pour que l'activité bénéficie d'un environnement économique et fiscal plus favorable. Certes, l'augmentation de la TVA de 7% à 10% au 1^{er} janvier 2014 et le report de l'écotaxe, sur lequel l'UTP s'est exprimée à plusieurs reprises en 2013, sont des signaux défavorables. Mais la prise en compte des externalités, la simplification administrative et la réforme fiscale restent autant de pistes à étudier.

La Commission a déjà beaucoup avancé dans sa réflexion sur les leviers d'action, qu'ils relèvent de l'organisation ou du financement, destinés à améliorer l'équilibre d'un modèle économique, aujourd'hui considérablement fragilisé.

L'ÉCONOMIE DU TRANSPORT ET LA GRATUITÉ

La démarche amorcée il y a deux ans par l'étude de l'UTP sur l'équilibre économique du transport urbain a franchi une étape importante en 2013. Le tour de France, organisé par l'UTP et le GART, s'est en effet achevé à Nice après avoir fait étape à Lyon, Lille, Toulouse, Nantes, Orléans et Strasbourg. Cette démarche innovante de concertation entre élus et opérateurs a mobilisé plus de 300 personnes qui ont échangé à huis clos sur des sujets aussi importants et variés que l'aménagement urbain, l'offre de transport et la tarification. Le fruit de cette forte implication des adhérents du GART et de l'UTP?

Une publication commune qui décline 40 recommandations pour favoriser le report modal et améliorer l'équilibre économique des réseaux. En novembre 2013, ces recommandations ont fait l'objet des deux conférences plénières des Rencontres nationales du transport public organisées à Bordeaux. Véritable feuille de route pour la poursuite du dialogue entre l'UTP et le GART, leur publication a, par ailleurs, été largement diffusée aux collectivités et aux réseaux de transport public.

Ce travail en commun a d'ores et déjà contribué à la prise de conscience partagée des exigences et des

➔ suite page 32

“
Ce travail
en commun a permis
de développer
une convergence entre
le GART et l'UTP.”



2 QUESTIONS À...

FRANÇOIS SAGLIER

*Président de la commission
Économie et Mobilité de l'UTP*

Directeur en charge du Service,
de la Relation client et des Espaces,
Groupe RATP

“Faire émerger
une parole
commune.”



François Saglier
Directeur de lignes de
métro, de la division RER,
avant de partir en mission
à la communauté urbaine
de Bordeaux, il dirige
ensuite le département
Bus, puis Métro, puis
Services et Espaces
multimodaux et devient
membre du comité
exécutif, Directeur
en charge du Service,
de la Relation client et
des Espaces de Groupe
RATP.



Vous présidez la Commission depuis sept ans, quels sont les travaux dont vous êtes le plus fier ?

La publication des 40 recommandations pour améliorer l'équilibre économique et encourager le report modal est un grand motif de satisfaction. D'abord, parce qu'elle fait suite à une étude de l'UTP qui a permis d'établir un diagnostic partagé par toutes les composantes et d'identifier les leviers d'action. Ensuite, parce qu'elle entérine un travail de consultation de leurs adhérents par l'UTP et le GART. Enfin, parce que les riches échanges sur le terrain occasionnés par cette démarche

inédite ont fait émerger une parole commune aux élus et aux opérateurs.

Comment la commission Économie et Mobilité s'inscrit-elle dans les grands débats actuels sur le transport public ?

Le transport public urbain vit une période charnière : jamais il n'a été autant plébiscité alors que son modèle économique est à bout de souffle. Les récentes avancées législatives sur la dépénalisation du stationnement sont encourageantes, et, dans le même temps, le discours prônant la gratuité assombrit les perspectives de progression. La Commission, de par les études

qu'elle mobilise et les positions qu'elle élabore, a pour mission d'expliquer aux autorités organisatrices et au législateur, mais aussi au public, aux employeurs et aux autres parties prenantes, l'importance de trouver des sources de financement pérennes permettant le développement de l'offre et des services. Là encore, nous pouvons nous réjouir de partager les mêmes objectifs que le GART. ■



1,1 %

de baisse, en euros constants, des prix de l'abonnement mensuel dans les réseaux urbains entre 2003 et 2013.

1,14 €

C'est le prix moyen du ticket à l'unité.

300

personnes ont participé au tour de France organisé par le GART et l'UTP.

40

recommandations ont été faites après le tour de France.

31,5 %

C'est le niveau du ratio R/D (recettes/dépenses).



➔ suite de la page 30

contraintes des uns et des autres. Il a notamment permis de développer une convergence entre les deux organisations, notamment, sur la gratuité.

Ce thème, apparu aux programmes de certains candidats aux élections municipales de mars 2014, a amené l'UTP à aller plus loin que sa note d'information publiée en 2012. Il était en effet important de disposer d'une doctrine forte sur ce thème récurrent. Les arguments de l'UTP rejoignant les points de vue de la FNAUT, les deux organisations ont cosigné une position, transmise aux réseaux de transport public mais également aux collectivités locales et aux partis politiques.

LE STATIONNEMENT, OUTIL DE LA MOBILITÉ

Dans la continuité de la position publiée en mai 2012 et après l'adhésion de Vinci Park et d'Effia, en qualité de membres partenaires en 2013, l'UTP a soutenu le GART et les parlementaires qui, lors des débats sur l'acte III de la décentralisation, défendaient le principe de la décentralisation du stationnement. Adopté dans la loi Mapam du 27 janvier 2014, ce principe ouvre la voie à une gestion optimisée du stationnement, désormais à la disposition des collectivités locales. Voilà un nouveau champ d'intervention pour les opérateurs de stationnement et de transport qui sera porté par l'UTP dans les mois à venir. ■



ANNE MEYER,
DIRECTRICE
DU DÉPARTEMENT DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET TECHNIQUES

Ce nouveau mandat est marqué par un important renouvellement des membres de la Commission, tant pour ceux issus des sièges des groupes que pour ceux des réseaux. Il est essentiel que les sujets examinés, qui touchent aux fondements mêmes du système

de transport public, soient abordés sous des angles différents et permettent l'expression d'une diversité de points de vue. L'expérience des membres de la Commission, et notamment leurs relations avec les autorités organisatrices et les tutelles, est vitale pour l'équipe de permanents. En cette période législative dense, les collectivités locales ont été une cible privilégiée des prises de parole de la Commission, que ce soient les 40 recommandations communes GART-UTP issues du tour de France, ou la position contre la gratuité totale dans les transports urbains.



4

COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

SÉCURISER L'ACTIVITÉ ET OUVRIR LE MARCHÉ FERROVIAIRE PAS À PAS

Directives sur les concessions et les marchés publics, règlement sur les obligations de service public et 4^e paquet ferroviaire : ces sujets stratégiques pour le secteur ont fait l'objet d'un lobbying intense. La réforme de la décentralisation et la fiscalité ont aussi fortement mobilisé les 25 membres de la Commission.



RÔLE ET ENJEUX

Cette Commission œuvre à la prise en compte des intérêts du secteur sur les dossiers européens et législatifs, hors social. Elle assure la veille, l'anticipation et le suivi de ces projets et la mise en perspective de leurs conséquences. Elle propose les stratégies à suivre et les actions de lobbying à mettre en place, elle rédige les positions et amendements à adopter.

Si les transports publics restent soumis au règlement 1370/2007 sur les obligations de service public, l'UTP s'inquiète des conséquences de la directive Concessions sur la loi Sapin qui, en France, encadre la passation des délégations de service public, y compris dans notre secteur. Ce texte s'inspire en effet fortement des marchés publics et met à mal le principe d'équité entre les modes de gestion. Avec l'Institut de la Gestion Déléguée et le Medef, l'UTP est intervenue auprès des instances européennes. Elle a obtenu des évolutions satisfaisantes sur certains points : les contrats de DSP peuvent être passés pour une durée supérieure à cinq ans, et des règles assez souples ont été adoptées sur la modification des contrats. Aujourd'hui, la Commission suit la transposition de cette directive en droit français avec une vigilance particulière.

Ces derniers mois, l'UTP s'est aussi fortement mobilisée pour le maintien des règles sur les compensations pour obligations de service public attribuées au secteur. La Commission européenne souhaitait, en effet, les modifier via un "règlement d'habilitation sur les aides d'État", qui aurait apporté incertitude et insécurité juridique aux transports publics. L'implication de l'UTP, notamment avec l'UITP, a porté ses fruits : le Conseil a rejeté la proposition de la Commission européenne.

➔ suite page 34

LE 4^E PAQUET FERROVIAIRE ET LE RÈGLEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC

L'UTP soutient l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire national de voyageurs dans le cadre des services publics (TER, TET) et pour les lignes commerciales exploitées en *open access*. Elle appuie les propositions de la Commission européenne visant à supprimer certaines barrières à l'accès au marché, telles les difficultés d'accès au matériel roulant. Elle a d'ailleurs adopté une position pour harmoniser les règles techniques du ferroviaire. Sur la directive Gouvernance, l'UTP est notamment en faveur d'un renforcement du rôle du régulateur, mais contre la participation obligatoire à un système commun de billetterie figé.

“
Les dossiers européens et nationaux présentent des liens de plus en plus étroits.”



+ de 80%

de la législation nationale sur les transports est issue du droit européen.

74

Français, sur 766 députés, siègent au Parlement européen.

7 000

C'est le nombre des lois adoptées par l'Union européenne, de juin 2013 à mars 2014.

88%

des réseaux de transport urbain adhérents à l'UTP sont exploités en gestion déléguée.

10

comme les 10 points de vigilance de l'UTP sur la proposition de modification du règlement OSP.



➔ suite de la page 33

DÉCENTRALISATION, FISCALITÉ ET DROITS DES PASSAGERS

Après l'adoption du premier volet de loi sur les métropoles dans le cadre de la décentralisation, l'UTP travaille avec la DGITM et la Fédération nationale de transport de voyageurs (FNTV). Leur objectif: définir l'organisation des transports publics au sein des périmètres de transport urbain (PTU) en respectant les règles actuelles et en apportant plus de souplesse aux transports interurbains. Le second volet de la loi, portant entre autres sur la libéralisation des autocars longue distance et l'organisation du rail régional, sera particulièrement suivi par l'UTP. En matière de fiscalité, l'UTP, avec l'ensemble des acteurs de la mobilité, a alerté le ministère de l'Économie et des Finances sur les conséquences préjudiciables de la hausse de la TVA. Elle a également suivi avec beaucoup d'attention les conditions de la mise en place du CICE. Sur toutes ces questions, l'UTP travaille aussi au niveau européen.

Les droits des passagers aux niveaux national et européen sont également au centre des préoccupations de la Commission. L'UTP travaille ainsi à la transposition de la directive sur la médiation, notamment dans le cadre des travaux de l'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST). ■



VALÉRIE BEAUDOUIN, DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

Dans le cadre d'une actualité particulièrement vive, les travaux suivis par la Commission ont mis en évidence des liens fortement accrus entre les dossiers européens et nationaux. De façon traditionnelle, l'UTP suit en effet l'adoption des textes au niveau européen, puis leur transposition-application au niveau

national. Il en est ainsi du règlement sur les droits des passagers dans les autobus et autocars, de la directive sur la médiation et des travaux de l'AQST qui devraient aboutir ou non à la mise en place d'un médiateur sectoriel. La réforme ferroviaire lancée au niveau national, la directive Refonte et le 4e paquet ferroviaire, actuellement en cours de discussion, surtout dans ses aspects gouvernance, voire concurrence, ont montré que les dossiers aux niveaux national et européen présentent des liens de plus en plus étroits.



3 QUESTIONS À...

SOPHIE BOISSARD

Présidente de la commission
Législation et Affaires européennes
de l'UTP

Directrice générale déléguée
Stratégie et Développement, SNCF

“Continuons
à rechercher
des compromis
efficaces.”



Sophie Boissard
Conseiller d'État,
Sophie Boissard débute
sa carrière en ministère
– Économie, Travail... –
et rejoint, en 2008,
le groupe SNCF
comme Directrice
de la Stratégie ferroviaire
et de la Régulation.
De 2009 à 2012, elle est
Directrice de la branche
Gares et Connexions.
Depuis 2012, elle
est Directrice générale
déléguée Stratégie
et Développement
de la SNCF.



Quels enseignements tirez-vous de vos premiers mois de présidence ?

Je relève une grande diversité et
une forte actualité des dossiers
traités aux niveaux national et
européen. Dans la continuité de
mon prédécesseur, Michel Quidort,
je suis très soucieuse de
la recherche de compromis
acceptables et efficaces pour toutes
nos composantes, particulièrement
sur les dossiers relatifs à la
libéralisation du secteur et à
l'équité entre les modes de gestion.

À court terme, quels sont les sujets les plus importants ?

La réforme du système ferroviaire
et le 4^e paquet ferroviaire restent

des dossiers fondamentaux,
qui devraient être modifiés avec
le prochain renouvellement
des institutions européennes.
Par ailleurs, nous suivons très
activement la transposition
de la directive sur les DSP
(concessions) afin qu'elle ne
remette pas en cause
les fondamentaux de la loi Sapin.
Le volet 2 de l'acte III de
la décentralisation demandera,
lui aussi, une attention particulière,
notamment dans la définition
de nouvelles activités possibles au
sein des périmètres de transport
urbain. Il en sera de même de
la médiation dans les transports :
quel dispositif sera le plus
approprié à notre secteur ?

À plus long terme, quels sont les principaux enjeux ?

Les prochains objectifs, qui
devraient être fixés au transport
public dans le cadre notamment
de la politique européenne
du changement climatique ou
d'un futur Livre blanc sur
les transports, constituent
un enjeu fondamental pour le
développement de ces derniers,
de même que la préservation,
aux niveaux national et européen,
d'une fiscalité attractive
des transports. À l'heure
de l'apparition des
“SEM à opération unique”,
nous devons par ailleurs
continuer à défendre l'équité
entre les modes de gestion. ■

5

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ADAPTER LES ÉVOLUTIONS AUX RÉALITÉS DU TERRAIN

Technique ou réglementaire, toute évolution susceptible d'avoir des répercussions sur l'exploitation, les pratiques et les organisations est suivie par les vingt membres de la Commission. Qualité de service, accessibilité, information sur les émissions de CO₂, entre autres thèmes, ont été inscrites au programme des douze derniers mois.



RÔLE ET ENJEUX

Centrée cœur de métier, la Commission œuvre pour une meilleure prise en compte des spécificités du transport public. Sa mission : soutenir l'application opérationnelle des lois et les amender pour qu'elles soient plus adaptées aux réalités des exploitants. Dans un contexte riche en innovations, elle réalise une veille pour ses adhérents et les représente dans plusieurs instances nationales.

Dans notre secteur, les innovations techniques ont une grande influence sur les outils et les métiers de l'exploitation. Parallèlement, les évolutions réglementaires nationales et européennes touchent les pratiques et les organisations des réseaux de transport. Tous ces sujets appellent à une veille et à un suivi de la Commission.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, la loi oblige les réseaux de transport public à informer au sujet des émissions de CO₂ des prestations qu'ils proposent. Après avoir élaboré les moyennes nationales retenues dans les arrêtés, l'UTP a réalisé un outil qui permet à ses adhérents de satisfaire à cette obligation. Grâce à ce calculateur, disponible sur le site Internet de l'UTP, les entreprises peuvent, par une simple saisie de leurs données d'activité, mesurer les valeurs d'émission spécifiques à leur réseau.

LA QUALITÉ DE SERVICE

Débutée en juillet 2012, l'enquête commune sur les démarches de qualité de service a suscité un vif intérêt : plus de 110 agglomérations y ont répondu, via l'opérateur avec son autorité organisatrice, via l'opérateur ou via l'AOTU. Les résultats consolidés et agrégés dressent un état des lieux très détaillé des actions menées tant par les collectivités locales que par les entreprises.

Ce travail d'analyse a été partagé lors de réunions communes de deux groupes de travail de l'UTP et du GART consacrés à la qualité de service. Ensemble, les deux organisations ont synthétisé les résultats dans une publication, diffusée lors du Salon européen de la mobilité en juin 2014.

Pour la première fois, l'UTP et le GART ont adopté ce mode de fonctionnement. Les prochaines réunions des

groupes de travail s'attacheront aux aspects concrets des démarches, indicateurs, niveaux d'exigence, mesures, etc., basés sur les retours d'expériences d'agglomérations de différentes tailles. Ces réunions permettront notamment d'aboutir à des prises de conscience partagées sur le service rendu aux voyageurs et la qualité perçue, ainsi que sur leurs enjeux respectifs.

L'ACCESSIBILITÉ ET L'INNOVATION

Face aux difficultés à respecter l'échéance de 2015 pour rendre les réseaux de transport public accessibles à tous, le gouvernement a lancé une concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Objectif : dégager des pistes d'évolution de la loi de 2005 en tenant compte des réalisations et des obstacles rencontrés pour répondre à cet objectif. Lors des vingt réunions organisées du 8 octobre 2013 au

➔ suite page 38

“

Le travail d'analyse sur la qualité de service a été partagé lors de réunions communes de groupes de travail UTP et GART.”



2 QUESTIONS À...

MARC DELAYER

*Président de la commission
Techniques, Exploitation et
Développement durable de l'UTP*

Directeur général, Transports
publics du Choletais, Agir

“Il s’agit
de devancer
les évolutions
sociétales.”



Marc Delayer

Après avoir été responsable Marketing et Développement à la Société des transports collectifs rochelais, puis passé deux ans au Zaïre, il occupe, pendant dix ans, plusieurs postes de direction à la CGFTE : à Cholet, Calais et La Rochelle. Il devient responsable Déplacements de la communauté d'agglomération du Choletais et crée Transports publics du Choletais, qu'il dirige depuis 2003.



Quel bilan tirez-vous du travail amorcé avec le GART sur la qualité de service ?

Comme pour le tour de France, nous avons mis en place, avec le GART, une démarche partenariale sur ce sujet important pour l'activité quotidienne de nos réseaux. Les membres d'un groupe de travail commun consacré à la qualité de service ont débattu et validé les résultats de l'enquête commune menée auprès de nos adhérents respectifs. Les représentants des autorités organisatrices ont besoin d'échanger et de partager tant sur les modalités de mise en œuvre de la démarche que sur les enjeux relatifs à l'amélioration des services aux voyageurs. Notre

objectif commun est de définir un niveau de qualité adapté et ce, autant pour de grandes que pour de plus petites agglomérations.

L'échéance de l'accessibilité achevée dans les transports publics en 2015 approche. Quel est le rôle de l'UTP ?

Dès l'automne 2011, nous avons alerté les services du ministère des Transports, et ensuite lors de notre audition par Claire-Lise Campion, sénatrice de l'Essonne, fin 2012. Nous avons donc tout naturellement été conviés à participer à la concertation nationale sur les agendas d'accessibilité organisés d'octobre 2013 à février 2014.

Nous restons sollicités pour l'élaboration de l'ordonnance qui doit aboutir à une modification de la loi de 2005. Mais, il s'agit également de devancer les évolutions sociétales, à l'image de l'usage de nouveaux véhicules d'aide à la mobilité, de type scooter électrique, pour nos aînés. Nous avons mené une enquête qui montre toutes les difficultés posées dans les réseaux et permet de peser dans les débats à venir. Ce devoir de vigilance et d'interpellation est essentiel pour l'avenir du transport public, mais rien ne peut se faire sans les autorités organisatrices, qui doivent établir les feuilles de route. ■



82 %
des réseaux
sont engagés dans
une démarche qualité.

20

C'est le nombre de réunions de la concertation nationale sur les Ad'AP transport.

90 %

des autobus dans les réseaux urbains sont équipés d'un plancher bas.

144 g

C'est le poids des émissions de CO₂ par voyageur. kilomètre dans les réseaux de plus de 250 000 habitants.

3 ans

C'est le délai supplémentaire obtenu pour la mise en accessibilité des réseaux de transport.



➔ suite de la page 36

7 janvier 2014, l'UTP a porté la voix des opérateurs urbains, aux côtés de la RATP, de la SNCF, de RFF et de la FNTV. Une fois le rapport de concertation remis au Premier ministre, le 26 février 2014, l'UTP a adressé une note d'information présentant le nouveau dispositif des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) à l'ensemble des directeurs de réseaux pour les accompagner dans leurs relations avec leur AOTU et avec les associations locales.

Après sa participation au projet EBSF (European Bus System of the Future) de 2008 à 2012, l'UTP s'implique désormais dans le projet 3iBS (Intelligent, Innovative, Integrated Bus Systems). Ce dernier court jusqu'en 2015 et permettra de diffuser les résultats d'EBSF et de renforcer la filière industrielle européenne.

Tout récemment, l'UTP s'est aussi engagée dans ZeEUS (Zero Emission Urban Bus System), programme d'expérimentation des bus électriques visant à démontrer la faisabilité économique, environnementale et sociétale des véhicules de plus de 12 mètres en conditions d'exploitation réelles.

Membre de l'observatoire ZeEUS, l'UTP suivra les réalisations et les projets des réseaux français. Un autre grand défi dans les années à venir... ■



ANNE MEYER,
DIRECTRICE
DU DÉPARTEMENT
AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET TECHNIQUES

L'élargissement constant du périmètre de cette Commission est marquant. Nouveaux matériels, énergie, accessibilité, qualité de service, information CO₂, information voyageurs, billettique, entre autres sujets, sont évoqués à chacune des réunions. La demande sociétale – prise en compte du vieillissement de la

population, nouveaux rythmes scolaires, etc. – exerce une influence de plus en plus forte dans l'exploitation au quotidien. Cette tendance appelle à une vigilance accrue des équipes de l'UTP sur des thématiques qui, au premier abord, peuvent paraître éloignées de nos professions. Il nous revient d'éclairer les administrateurs de l'UTP face aux décisions des pouvoirs publics et des collectivités locales susceptibles de toucher directement ou indirectement les réseaux et d'induire de fortes évolutions des processus internes.



LES RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats de l'UTP témoignent de la satisfaction des entreprises de transport public urbain et ferroviaire, qui reconduisent leur adhésion annuelle, et de l'ouverture aux nouveaux adhérents, gestionnaires d'infrastructures. Ils traduisent aussi la bonne gestion et la réussite des événements.



LE BILAN

En 2013, l'UTP présente, pour le 7^e exercice consécutif, un résultat bénéficiaire de près de 300 000 euros, hors résultat exceptionnel de plus de deux millions d'euros de plus-value de cession de ses anciens locaux. Ces chiffres confirment l'implantation de l'UTP dans l'urbain et le ferroviaire, son ouverture aux gestionnaires d'infrastructures et la bonne tenue des manifestations annuelles.

ACTIF (en euros)	31/12/13			31/12/12
	Brut	Amortissement	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 754,46	4 143,92	2 610,54	4 096,13
Logiciels	6 754,46	4 143,92	2 610,54	4 096,13
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 099 826,64	247 004,76	5 852 821,88	116 538,44
Constructions	5 960 368,27	209 270,09	5 751 098,18	60 333,65
Installations techniques, matériels et outillages	7 286,73	1 012,04	6 274,69	4 408,72
Autres immobilisations corporelles	132 171,64	36 722,63	95 449,01	51 796,07
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	864,00		864,00	10 101,83
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	6 107 445,10	251 148,68	5 856 296,42	130 736,40
CRÉANCES	382 666,56		382 666,56	675 046,36
Acomptes fournisseurs	40 118,30		40 118,30	28 233,12
Clients et comptes rattachés	15 169,70		15 169,70	63 066,54
Autres créances	64 239,00		64 239,00	387 498,59
Comptes courants GIE	263 139,56		263 139,56	196 248,11
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				1 210 713,01
DISPONIBILITÉS	559 874,05		559 874,05	1 016 950,60
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	44 658,44		44 658,44	54 434,86
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	987 199,05		987 199,05	2 957 144,83
TOTAL ACTIF (I + II)	7 094 644,15	251 148,68	6 843 495,47	3 087 881,23



Le résultat de l'exercice évolue de la façon suivante :	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	2 297 831	165 566



ANALYSE DU RÉSULTAT

Le résultat 2013 reflète la prise en compte de la plus-value immobilière liée à la cession des bureaux, l'augmentation du montant des cotisations, l'entrée des gestionnaires d'infrastructures ferroviaires, le report bénéficiaire des résultats du GIE et l'effort de maîtrise des dépenses. L'exécution du budget courant est conforme au projet voté en janvier 2013. Les recettes supplémentaires ont été supérieures aux dépenses additionnelles. Ces chiffres confirment l'intérêt pour les entreprises d'adhérer à l'UTP et la qualité du travail effectué qui se sont traduits par les excellents résultats de l'enquête de satisfaction.

PASSIF (en euros)	31/12/13	31/12/12
	12 mois	12 mois
FONDS ASSOCIATIF		
Réserve générale	2 287 178,45	2 121 612,31
Report à nouveau	31 357,15	31 357,15
Résultat de l'exercice	2 297 831,48	165 566,14
TOTAL (I)	4 616 367,08	2 318 535,60
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	271 746,00	155 032,00
FONDS DÉDIÉS / SUBVENTIONS DE FONCT. (III)		
TOTAL FONDS PROPRES (I + II + III)	4 888 113,08	2 473 567,60
DETTES	1 955 382,39	569 005,63
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 243 823,20	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202 551,05	138 763,97
Dettes fiscales et sociales	389 131,02	344 231,46
Autres dettes	119 877,12	86 010,20
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		45 308,00
TOTAL DETTES ET ASSIMILÉS (IV)	1 955 382,39	614 313,63
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	6 843 495,47	3 087 881,23



LE COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/13 12 mois (en euros)	31/12/12 12 mois (en euros)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations des adhérents TU/TI	2 777 731,00	2 384 420,00
Cotisations des membres associés	75 000,00	77 000,00
Cotisations des adhérents ferroviaires	585 000,00	607 500,00
Cotisations des adhérents infrastructures ferroviaires	64 000,00	
Cotisations des membres partenaires	25 000,00	10 000,00
Inscription Bus d'Or		37 500,00
Participation au FIER		75 200,00
Vente des publications UTP	12 986,77	23 408,31
Recettes Salon–Bus d'Or	0,00	250,86
Subventions	62 500,00	0,00
Reprises provisions	4 246,00	
Produits divers–Transfert de charges	139 927,81	127 942,15
TOTAL (I)	3 746 391,58	3 343 221,32
CHARGES D'EXPLOITATION		
Dépenses - Fonctionnement général	1 357 573,56	1 233 413,98
* Frais généraux (b)	916 488,01	749 324,42
* Frais d'édition des publications UTP	148 633,66	169 334,78
* Études–Conseils	77 163,57	137 967,82
* Actions de communication	215 288,32	176 786,96
Dépenses Salon–GIE–Bus d'Or	34 293,48	106 298,22
Impôts, taxes et versements assimilés	220 069,74	191 333,79
Salaires et traitements	1 590 145,51	1 330 148,01
Charges sociales	717 900,44	620 908,11
Autres charges de gestion courante	2 974,31	745,5
Dotations aux amortissements des immobilisations	267 247,64	30 753,16
Dotations aux provisions pour risques et charges	120 960,00	16 812,00
TOTAL (II)	4 311 164,68	3 530 412,77
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-564 773,10	-187 191,45



	31/12/13 12 mois (en euros)	31/12/12 12 mois (en euros)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	94,40	5 796,14
Produits participations–GIE (d) (e)	266 891,45	319 843,49
Autres intérêts et produits assimilés	5 353,43	25 567,21
TOTAL (III)	272 339,28	351 206,84
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	58 290,29	0,00
TOTAL (IV)	58 290,29	0,00
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	214 048,99	351 206,84
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-350 724,11	164 015,39
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0,00	2 896,00
Sur exercices antérieurs (a)	0,00	45,79
Produits des cessions d'éléments d'actif	2 691 500,00	0,00
Reprise sur provisions	0,00	475,73
TOTAL (V)	2 691 500,00	3 417,52
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	589,14	1 866,77
Sur exercices antérieurs (c)	0,00	0,00
VNC éléments actifs cédés	42 355,27	0,00
TOTAL (VI)	42 944,41	1 866,77
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 648 555,59	1 550,75
Engagements à réaliser sur subventions attribuées (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
SOUS-TOTAL PRODUITS (I + III + V)	6 710 230,86	3 697 845,68
SOUS-TOTAL CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 412 399,38	3 532 279,54
5 - RÉSULTAT (produits - charges)	2 297 831,48	165 566,14
(a) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(b) Dont redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier	31 993,56	33 182,05
(c) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(d) Dont produits concernant des entreprises liées	253 065,73	307 965,92
(e) Dont intérêts concernant des entreprises liées	13 825,72	11 877,57



LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les adhérents du Syndicat professionnel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du Syndicat Professionnel « UNION DES TRANSPORTS PUBLICS », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'amélioration des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- Les règles et méthodes comptables fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels,
- L'enregistrement et la comptabilisation des ressources,
- Les changements d'estimation portant sur les hypothèses retenues pour la valorisation des Indemnités Fin de Carrière fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont les différents points indiqués ont été présentés dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et donc contribuent à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

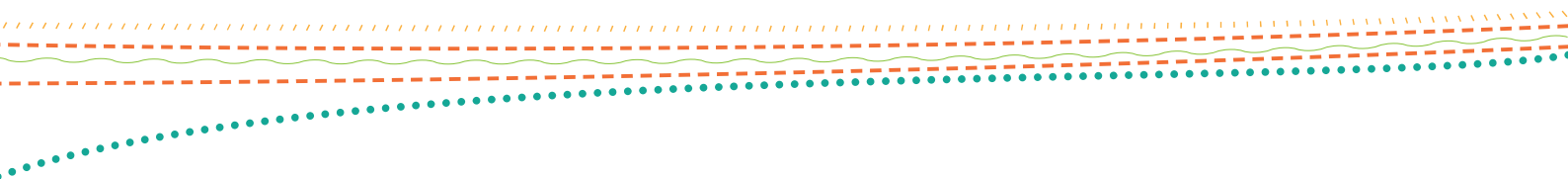
Fait à Paris, le 16 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

SOFREC ASSOCIES FRANCILIENS
Laurent RIOUX

Conception-réalisation : [les.10Créatives](#) **Photos :** Philippe Bréard (couverture), Marie Capitain/Fotolia.com (p. 6), Jean Chiscano (p. 6, 14, 15), Thomas Gogny (p. 16, 17, 26, 28, 32, 34, 38), Bruno Mazodier (p. 6, 7, 12), Tristan Paviot (p. 13, 26, 34, 38), photothèque *Transport public* (couverture et p. 11, 24, 26, 28, 32, 34, 38), Frédéric Stucin (portraits de J.-M. Janailac, C. Faucher, C. Solard, J. Nanty, F. Saglier, S. Boissard et M. Delayer) et Virginie Vican (p. 7).





UTP

17, rue d'Anjou, 75008 Paris

Tél.: +33(0)1 48 74 63 51

Fax: +33(0)1 40 16 11 72

www.utp.fr

